

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

OBJET :

FONDS VERT

**FINANCEMENT
DU
PROJET
DE RENOVATION
ENERGETIQUE**

**ECOLE
MATERNELLE**

Le nombre de
conseillers
municipaux en service
est de :

19

CONVOCATION C.M.
EN DATE DU :

09/03/2023

AFFICHAGE EN
DATE DU :

09/03/2023

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

17/03/2023

PAR PUBLICATION
LE :

17/03/2023

N° 2023/07

COMMUNE DE PALAJA (11570)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et les quatorze mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Présents : M.M. LECINA, BLANQUER, BOURBON, CITERNE, CLARES, FILLAQUIER, HECK, LECLAIR, MIGUEL, MOUCHET, PIVA, SCHNEIDER, TAFFOREAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mr CADENEL à Mr MIGUEL, Mme DUVAL à Mme HECK, Mr ESCAX à Mr SCHNEIDER, Mme ETHEVE à Mr PIVA, Mr GACHET à Mme LECLAIR, Mr ROUSSEAU à Mme BOURBON

Secrétaire de Séance : Mme HECK Stéphanie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du nouveau dispositif effectif depuis le début de l'année 2023, dénommé **Fonds d'Accélération de la Transition Ecologique dans les territoires**, mais aussi appelé « **Fonds Vert** », permettant d'aider les collectivités locales à renforcer leur performance environnementale, pour adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

A ce titre, un premier projet à soumettre porte sur la rénovation énergétique du bâtiment communal construit dans les années 1980 : **Ecole Maternelle**.

Une étude réalisée par le SYADEN a préconisé les rénovations, concernant :

- Murs extérieurs,
- Plancher bas,
- Plancher haut,
- Menuiseries,
- Production de chaud,
- Production d'ECS,
- Eclairage,
- Ventilation,
- Traitement de l'air.

Six actions ont été préconisées, permettant une économie de 24 à 52 % d'énergie.

Le programme choisi est le programme 2, pour un montant de **150.749 € HT**.

Il fera l'objet d'une demande de financement au titre du « **Fonds Vert** » à hauteur de 80 % de participation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par :

VOTES : POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 80% au titre du « **FONDS VERT** ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

**Le Maire,
Thierry LECINA**

Date du jour de signature par Mr le Maire : 16/03/2023

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 011-211102728-20230314-DEL2023_07-DE

